



Delais de livraison rallongé PSLA

Par Sam873

Bonjour,

J'ai pris un appartement en PSLA et je devais être livré fin 2024. Cependant, le promoteur nous informe qu'ils ont eu des problèmes concernant des autorisations et qu'ils doivent prolonger le délais de 6 mois.

Suis-je obligé de signer l'avenant ? Y a t il un recours possible concernant ce retard ?

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour ?

On ne peut pas vous obliger à signer un avenant. Par définition, un avenant est un contrat ce qui suppose le consentement des deux parties.

Quel avenant vous propose-t-on et quelles seraient les conséquences soit que vous acceptiez l'avenant proposé soit que vous refusiez de donner votre accord ?